



COMMUNE DE LA VERRERIE

Assemblée communale du mardi 16 décembre 2014, dès 20h00

Présidence : M. Le Président, Syndic
Scrutateurs : MM. Marc **Pauchard**, Louis **Perroud**
Rédactrice : Mme Catherine **Mesot**, Secrétaire

Nombre de citoyennes et citoyens inscrits : **795**
Nombre de citoyennes et citoyens présents : **30**
La majorité est : **16**

* * * * *

Marc Fahrni, Président de l'assemblée, a le plaisir d'accueillir les citoyens et citoyennes à l'assemblée communale du 16 décembre 2014 qu'il salue cordialement au nom du Conseil communal. Il relève en particulier la présence de Monsieur le Député, Monsieur le Président de paroisse, Mesdames et Messieurs les membres des commissions. Il excuse Fabrice Vial membre de la commission scolaire.

Tractanda de l'assemblée

Le Président relève que l'assemblée de ce soir a été convoquée par avis dans la feuille officielle, sur le site Internet, aux piliers publics, ainsi que par un tout ménage. Le mode de convocation ne suscite aucune remarque, si bien que l'assemblée peut débuter. Les scrutateurs sont nommés et remerciés d'accepter cette charge.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 7 mai 2014

Le Président apporte des commentaires concernant certains objets traités lors de l'assemblée du 7 mai 2014.

Points 4 : Cycle d'orientation. Depuis la dernière assemblée, le budget pour la mise en place d'un concours d'architecture a été voté pour un montant de 1,5 million. Le lauréat du concours présente un projet de trois bâtiments situés entre la piscine et le CO1, pour un budget de 27 millions. Ce projet semble à première vue raisonnable, car en fait lors du dernier comité du CO, les participants ont appris que le prix du m3 s'élève à 565 francs.

Point 5 : modification des statuts du VOG. Le projet d'agrandissement de la STEP est au point mort, car il n'y a pas de solution pour trouver un terrain affecté à la zone à bâtir.

Divers : le 7 mai dernier, il y a eu beaucoup de questions concernant les routes. La semaine passée tous les propriétaires fonciers des servitudes et routes AF ont été invités à participer à une séance d'information et de présentation du dossier élaboré par un bureau technique. Les subventions s'élèvent à 57%. Le dossier a pris en considération toutes les routes AF, mais ceci ne veut pas dire qu'elles seront toutes refaites, de plus la commune a un délai de cinq ans pour réaliser ce projet. Le conseil communal va maintenant entreprendre les premières démarches pour la réalisation des premiers tronçons. Des informations plus précises seront données lors de l'assemblée du printemps.

Le protocole de l'assemblée du 7 mai 2014 ne suscite ni remarque ni question de la part des citoyens et citoyennes. Il est soumis à l'approbation et est accepté à l'unanimité.

Le Président passe la parole au responsable des finances pour la présentation du budget 2015.

2. Budget 2014

2.1 budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement 2015 est présenté à l'écran. Il est commenté par Thierry Vial qui relève qu'il présente un déficit de 62 milles francs, sans augmentation d'impôt, mais avec un premier emprunt pour financer la première étape de la construction de l'école.

Les postes sont lus dans le détail, Thierry Vial y ajoute les précisions suivantes :

0 ADMINISTRATION

01. Assemblée communale, conseil commissions : Il est proposé une augmentation des jetons du conseil communal, mais uniquement de certains traitements, à savoir :

- les jetons pour les séances hebdomadaires du conseil communal qui ont lieu le lundi soir, augmentés à 70 francs au lieu de 50 francs, soit 26'000 d'augmentation ;
- ainsi que le dédommagement des déplacements, ce sont les forfaits des conseillers qui passent de 700 à 1000 francs.

L'idée, comme les élections approchent, est de faire en sorte que les défraiements soient un peu plus intéressants. C'est 4'000 à 5'000 francs par année.

On arrive à une augmentation des dépenses pour le conseil de de 40'000 francs.

On propose également d'augmenter de 20 à 25 francs les jetons des membres des commissions.

02. Administration générale : au niveau du personnel, le budget est réduit de 5'000 francs, car le taux d'activité d'un poste de travail a été baissé de 10%. Au niveau des charges, il n'y a rien de particulier. Quant poste « assurances » il est prévu un budget de 7'000 francs.

On arrive à 253'000 francs de charge pour l'administration.

Thierry Vial précise que le tableau projeté à l'écran montre le budget et les comptes sur 6 ans. Ainsi, on peut se rendre compte de l'évolution.

1 ORDRE PUBLIC

12. Justice : Le service des curatelles est en place. Une unité de travail à 0.5 a été prévue, car les dossiers à traiter sont en augmentation. Il y a beaucoup de curateurs privés mais c'est une fonction peu affectonnée, aussi le service professionnel se développe.

14. Police du feu : Notre participation se monte à 43'000 francs pour 36'000 francs de taxes encaissées.
141. CISP : Il est difficile de fixer le budget, car tout dépend de l'ampleur des sinistres de l'année prochaine.

Le total du chapitre « Ordre public » présente un solde dans les charges de 32'000 francs. Celles-ci sont plus importantes que dans le budget précédant et c'est dû aux curatelles.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

20. Ecole enfantine : 119'700 francs de pot commun cantonal.

21. Cycle scolaire obligatoire : Les pots communs sont pour l'école primaire de 462'900.

Ces pots communs sont plus faibles qu'ils ne le seraient normalement, car il y a une ponction sur les salaires des enseignants toujours en vigueur pour la contribution de solidarité.

Pour le CO, il y a des dépenses d'entretien, ce n'est donc pas la charge salarial qui fait gonfler ce poste, mais les frais pour l'informatique et pour la réparation des dégradations faites durant les week-ends autour du bâtiment.

219 Accueil extrascolaire (AES) : Le traitement du personnel est en baisse, car il y a moins de périodes ouvertes. Les frais de repas ont aussi été revus à la baisse. La participation des parents est estimée à 21'000 francs et la contribution de l'Etat est estimée à 17'000.

Marc explique que le déficit est dû hélas à un manque de fréquentation, car on a droit à 12 enfants par période d'ouverture, alors qu'on fonctionne avec 4 à 8 enfants seulement. Il souligne cependant que ce qu'on ne paie pas à l'AES, on le paie dans les autres structures pour l'enfance, telle que les mamans de jour.

22. Ecole spécialisées : 158'600 francs de pot commun

23. Formation professionnelle : 16'800 de pot commun

29. Administration scolaire : Il est prévu des achats de machines et de mobiliers pour un montant de 6'000 francs et du matériel informatique pour 8'000 francs.

Le total du chapitre « Enseignement et formation » présente un excédent des charges de 1'227'000 francs. C'est stable.

3 CULTTE, CULTURE ET LOISIRS

Il n'y a rien de particulier à signaler.

Ce chapitre présente un résultat négatif de 74'000 francs.

4 SANTE

40. Hôpitaux : La contribution aux coûts résiduels des soins sont des interventions que le canton ne peut pas refacturer aux EMS.

41. Homes médicalisés : Le budget est de 212'000 francs, toutefois, les prochaines années il faudra compter avec des augmentations vu la rénovation des deux EMS de la Veveyse.

44. Soins ambulatoires : Il y a une participation aux frais administratifs du RSSV pour 15'972 francs concernant les soins à domicile. Ce compte est nouveau, il s'agit des charges de la direction du RSSV. Ce compte spécifique a été créé pour la direction et l'administration des différentes entités du RSSV.

Le total du chapitre « Santé » présente un résultat 360'000 francs contre 332'000 francs au budget 2014.

Le Président précise au sujet des montants d'investissement pour les deux EMS, que la rénovation du foyer St-Joseph à Châtel est estimée à 26 millions et à 16,5 millions pour home du Châtelet à Attalens. A ces montants il y a lieu de déduire 6 millions que versera la fondation St-Joseph et qui proviennent de la réalisation d'une vente. Il n'y aura pas plus de lits, les travaux sont réalisés pour que les homes respectent les normes en vigueur aujourd'hui. Par exemple, il faut un étage pour les personnes touchées par la maladie d'Alzheimer.

5 AFFAIRES SOCIALES

54. Protection de la jeunesse : la subvention attribuée aux crèches est estimée à 10'000 francs et celle pour les mamans de jour à 22'000 francs.

541. Ecole maternelle Le Nuage bleu : Les salaires sont en baisse, car il y a là-aussi moins tranches horaires ouvertes.

55. Invalidité : 273'000 francs. Ce poste augmente assez fortement chaque année.

58. Assistance :

Les dépenses pour les repas à domicile sont estimées 10'000 francs et le remboursement par les bénéficiaires de ces repas à 8'600 francs.

Le correctif de district pour l'aide matériel et les frais est estimé à 35'000 francs. Ce correctif a été mis en place pour que tous les habitants du district participent aux mêmes parts.

581. Service social de la Haute Veveyse : Ce service concerne les quatre communes de la haute Veveyse. En 2012 on avait un budget de 245'000 francs, il est aujourd'hui de 536'000 francs. Depuis

2013 il y a eu de très fortes augmentations du nombre de cas et des dépenses par famille à charge du service social. Thierry note que la commission se donne beaucoup de peine pour restreindre au mieux les coûts.

Le chapitre « Affaires sociales » finit par un résultat négatif estimé à 479'000 francs.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil : Il est prévu un budget de 10'000 francs pour l'achat de petites machines. Il y a aussi un budget un peu plus important pour l'entretien des routes, soit 30'000 francs, alors qu'il était de 25'000 francs au budget 2014.

Ce chapitre totalise des charges et des produits aboutissant à un résultat de 211'000 contre 206'000 au budget précédent.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70. Approvisionnement en eau : les achats d'eau sont en augmentation. Bernard l'explique par l'augmentation du nombre d'habitants. Il ajoute que l'étude présentée l'an passé arrive à son terme et à court terme la commune va abandonner sa source du Moyon. On devra donc acheter plus d'eau à l'AVGG à partir de 2015.
71. Protection des eaux : Thierry signale que le jour où les travaux du VOG auront lieu, il faudra augmenter les taxes d'utilisation.
72. Ordures ménagères : Il n'y a pas de grands changements.
721. Déchetterie : On a un peu plus de frais au niveau des frais de ramassage, car les bennes pour les déchets encombrants sont disponibles toute l'année et de ce fait le volume récupéré est plus important.

Le total de ce chapitre donne un résultat négatif de 52'900 francs contre 44'000 francs au précédent budget.

8 ECONOMIE

81. Forêts : un déficit de 99 francs est prévu, mais il est difficile d'estimer le budget pour ce poste à cause du prix du bois. Cette année on doit couper 253 m³ de bois. Il y aura pour 1'600 francs de frais pour les cours nécessaires aux bûcherons.
84. Café de la Croix fédérale : la commune facture 8'400 francs par année de location pour le café, ce qui nous permet de payer les frais d'entretien.

Le total de ce chapitre prévoit un déficit de 79 francs.

9 FINANCES ET IMPÔTS

90. Impôts :

Frais de rappels et poursuites : Thierry demande d'être attentifs à ceci, car dès 2014, il y aura d'avantage dans ce compte. La raison c'est que le canton va facturer la sommation de 30 francs, il augmentera aussi les frais de rappel de 20 à 30 francs, ainsi que les délais.

Les pertes sur débiteurs sont difficiles à estimer, car ce poste varie beaucoup. On l'a estimé à 10'000 francs pour 2015.

Impôts sur le revenu et la fortune. Le taux prévu par le canton a été utilisé pour calculer ces chiffres, car il est difficile d'estimer ces postes. Le budget proposé est, pour les personnes physiques de 1'632'600 francs pour le revenu, 90'000 francs pour la fortune et pour les prestations et bénéfice en capital de 25'000 francs, et 100'000 francs sur les bénéfices des entreprises.

L'impôt sur les gains immobiliers est plus haut, car dernièrement il y a eu la vente des deux immeubles de la Verrerie, dont la commune était sociétaire. Ce qui provoquera des entrées conséquentes.

93. Péréquation financière : L'attribution à la péréquation des ressources se monte à 354'300 francs. L'attribution de la péréquation des besoins est de 60'980 francs.

94. Gérance de fortune et dettes

940. Intérêts et amortissements obligatoires

Un compte de provision de pertes sur débiteur a été créé, il est estimé à 6'000 francs.

Amortissement : 63'685 francs. Thierry explique que l'emprunt pour la construction de notre bâtiment est estimé à 1,5 millions de francs. Vu que les taux sont bas, on a prévu d'emprunter directement par étape. On rembourse déjà une partie de la dette l'année prochaine à 3%.

942. Immeubles, patrimoine financier :

On imagine de la vente de certains bâtiments communaux, comme l'ancienne école de Progens.

Le chapitre des finances et impôts projette une recette de 2'627'555 francs.

Le budget de fonctionnement se solde par un déficit de 62'512 francs, pour 4'284'542 francs de produits, et 4'222'020 francs de charges.

Il n'a y pas de question de la part des citoyens et citoyennes.

Thierry présente ensuite les charges liées s'élevant à 1'349'000 francs, au moyen du tableau projeté à l'écran. Il explique qu'on a parlé d'encaisser 1'649'000 francs d'impôts, (c'est 1'188 francs de pot commun par habitant). L'impôt moyen par habitant est de 1'348 francs en 2012, avec un taux d'impôt à 80 centimes. Il y a donc très peu de marge.

2.2 Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à Frédéric Deillon, Président de la Commission financière, pour la présentation de son rapport sur le budget de fonctionnement.

La Commission financière s'est réunie le 2 décembre 2014 afin de prendre connaissance et d'analyser les budgets de fonctionnement et d'investissement 2015. Cette séance s'est déroulée sous la direction du responsable des finances, Thierry Vial, et de la caissière communale, Marie-Anne Chollet.

Budget de fonctionnement

La commission financière relève qu'on constate que la marge de manœuvre du conseil communal est toujours très restreinte, en raison des proportions considérables en matière de charges liées, sur lesquelles il n'a pas d'emprise.

Elle remercie déjà Monsieur Vial et Madame Chollet pour leur collaboration, l'excellente présentation des différents budgets et surtout pour leur transparence et leur objectivité dans les différents dossiers traités.

Pour la 5^{ème} année consécutive, le budget se solde par un déficit qui se monte plus de 62'000 francs pour plus de 4 millions de charges. La commission a passé en revue tous les postes du compte de fonctionnement. Le budget présenté est serré et ne laisse que peu de marge de manœuvre à nos élus, mais leur travail est considérable et nos conseillers méritent notre confiance. C'est pourquoi, la commission financière propose d'accepter le budget de fonctionnement présenté ce soir.

Frédéric Deillon passe la parole à M. le Président pour le vote de l'assemblée.

Approbation du budget de fonctionnement

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer au sujet du budget de fonctionnement par vote à main levée. Elle approuve à l'unanimité ce budget.

M. le Président remercie les personnes présentes pour leur vote et leur confiance. Il passe la parole à Thierry Vial pour la présentation du budget d'investissement.

2.3 budget d'investissement

Thierry Vial annonce qu'il n'y a aucun nouvel investissement pour 2015. On ne trouve donc dans notre budget d'investissement que des reports.

2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION

29. Administration scolaire (nouveau bâtiment) : le coût des travaux de 8 millions, ainsi que les subventions cantonales attendu pour l'école de 606'800 francs. Les donations estimées sont de 150'000 francs.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

62. Routes communales et génie civil : l'étude pour la réfection des routes AF de 20'000 francs.

7 PROTECTION ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT

70. Approvisionnement en eau :

- Collecteur pour la liaison « Grange à Brelan » « Montborget » : 385'000 francs
- Subventions cantonales : 219'450 francs

79. Aménagement du territoire :

- Révision du PAL : 32'700 francs.

9 FINANCES ET IMPOTS

942. Immeubles, patrimoine financier

- Aménagement de la déchetterie 40'000 francs
- Vente de bâtiments : 2'100'000 francs

Il n'a aucune question, ni remarque de la part de l'assemblée.

2.4 Rapport de la Commission financière

M. le Président donne la parole à Frédéric Deillon, Président de la Commission financière, pour la présentation de son rapport.

Budget d'investissement

Comme on a pu le constater lors de la présentation, aucun nouvel investissement n'a été programmé pour 2015. Ce ne sont que des reports des années précédentes.

La commission financière propose par conséquent d'accepter ce budget d'investissements.

Frédéric Deillon profite de remercier chaque élu communal, les secrétaires et la boursière pour la qualité et l'importance du travail fourni à la bonne marche de la commune. Il souhaite une belle fin de soirée à toutes et à tous.

Marc se joint à Frédéric pour les remerciements à Thierry, Marie-Anne et ses collègues du conseil communal, ainsi que les membres des différentes commissions et de la commission financière.

Approbation du budget d'investissements

M. le Président soumet le budget d'investissements à l'approbation de l'assemblée par vote à main levée.

Il est accepté à l'unanimité.

2.5 planification financière

M. le président passe la parole à Thierry Vial pour l'exposé de la planification financière. Il précise que c'est uniquement une communication, l'assemblée n'a pas à l'approuver.

Thierry Vial note que c'est un exercice très aléatoire. Pour exemple, le canton vient de présenter sa réforme sur les entreprises qui débute en 2019. La planification financière se fait en principe sur 5 ans, de 2015 à 2019, bien que la planification présentée ce soir va jusqu'en 2018.

Le conseil communal a imaginé 60 nouveaux logements d'ici 2018. En comptant les parcelles à bâtir, on est arrivé 100 logements et admis l'hypothèse que seuls 60 logements seraient construits en 2018.

Aujourd'hui, il y a 442 ménages pour 1160 habitants, donc deux habitants par ménage. On a de la place pour 52 villas et 57 appartements dans la moyenne densité. On imagine que sur ces 109 logements, il y aura 60 appartements construits. L'augmentation de la population a été estimée à 14%, alors que le canton l'estime seulement à 6%.

La rénovation du CO n'est pas prise en compte, notre part est estimée à 73'000 francs par an.

Avec ces chiffres on arrive à un rendement total de l'impôt de 2'090'800 francs.

Le résultat montre un déficit de 430'463 francs en 2018. Thierry Vial note que les rentrées d'impôt estimées à 2 millions est optimiste. 1% d'impôt vaudrait 25'190 francs. Il faudrait donc 17 points d'impôt supplémentaire, soit un impôt à 1 franc pour supporter nos dépenses. A supposer toutefois que tout ce déficit soit financé par l'impôt sur le revenu.

- Les pots communs de district ont également été augmentés de 14%
- Les charges du personnel de 2%
- Les pots communs cantonaux de plus de 8%, selon les chiffres du canton
- Il a été tenu compte des 100'000 francs supplémentaires pour le financement des EMS
- Les dettes pour notre nouvelle école ont également été prises en compte.

Pour les impôts : le bénéfice des personnes morales estimé à 100'000 francs est faux, car le canton a annoncé que le taux de 19% baisserait à 17%. Mais pour notre commune c'est la moitié moins d'encaissement, car nous n'avons pas de sociétés qui paient un impôt forfaitaire.

Thierry Vial demande aux personnes présentes s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Thierry Vial souligne qu'il faudra des moyens de financement. Il note aussi que de très nombreuses communes prévoient des augmentations d'impôts.

M. le président rappelle qu'il ne s'agit pas de chiffres précis, mais ils nous laissent tout de même voir qu'on va vers une augmentation des charges financières.

3. Divers

M. le président a quelques informations à communiquer à l'assemblée. Les voici :

Ecole et salle de sport

A cause des marchés publics, les travaux avaient commencé avec 5 semaines de retard. Comme l'automne a été clément, ce retard est quasiment rattrapé. Selon le calendrier, la charpente pourrait être posée en février, mais pour cela il ne faut pas qu'il fasse trop froid, puisqu'il faut au minimum une température de 5° afin d'assurer l'étanchéité. Dans notre calendrier, on pourrait déménager les classes du bâtiment 1996 au environ de la Toussaint ou Noël pour commencer la réfection du bâtiment existant.

Au niveau de la réalisation du travail il n'y a rien à redire, même si nous n'avons pas toujours réussi à engager des entreprises de la région.

L'entreprise Pragma s'occupe du suivi des travaux. Elle est sous le mandat à notre architecte M. Wolff. Cette entreprise travaille bien. Le suivi financier est contrôlé très professionnellement.

Toute une série de soumissions vont être lancées pour la suite des travaux. Elles seront ouvertes à la fin février.

Personnel

Le Conseil communal a reçu une démission cette année, d'une personne qui a longtemps travaillé dans le silence, mais qui a fait son travail admirablement. Elle termine son mandat à la fin du mois. On ne va pas manquer de la remercier. Il s'agit de Lucie Perrin.

Ecole

La commission scolaire va organiser une séance d'information. Le thème choisi est la présentation de l'AES et du Nuage bleu, car désire un dialogue avec les parents, car nos structures sont peu fréquenté alors que les mamans de jours ont trop d'inscription. La commission de l'AES désire trouver des solutions pour rendre cette structure d'accueil plus attractive. Elle projette d'ouvrir l'accueil pendant quelques semaines durant vacances, etc.

En seconde partie, M. Bussard interviendra au sujet des sites Internet et des natel.

Toute la population de la commune sera invitée à cette séance.

L'auberge de la Croix-fédérale

Laila et Roger Roch nous quittent à la fin du mois. Ils avaient un contrat jusqu'à août 2016, mais au début du mois de novembre, ils ont demandé de quitter leur fonction pour la fin de l'année. La commune a accepté leur demande. Il ne restait donc que deux mois au conseil communal pour trouver quelqu'un. Il a décidé de trouver des gérants pour un premier temps, ce qui lui laissera le temps de trouver des tenanciers.

La population sera informée par un tout ménage. Le café fermera à fin décembre 2014 et rouvrira le 9 janvier 2015. Roger et Pierrette Rey ont accepté de prendre cette gérance pour au minimum trois mois, le temps pour trouver un tenancier. Ils ont déjà tenu le café du Crêt et sont contents de revenir.

Le Conseil communal désire éviter de repasser par des annonces, car les soumissions ne sont souvent pas intéressantes.

Marc cède la parole aux citoyennes et citoyens présents ce soir.

★ ★ ★ ★ ★

Marc Pauchard remarque qu'il y a très peu de participation ce soir. Il désire soumettre une idée pour dynamiser les assemblées communales et propose qu'à tour de rôle, les membres du conseil communal présentent leur dicastère. Ainsi les citoyens seront plus au courant de la vie de la commune. M. le Président relève que c'est une bonne idée.

★ ★ ★ ★ ★

Denis Grandjean remercie le Conseil communal pour son travail. Il trouve qu'ils ont bien fait de s'augmenter, d'autant que leur travail est très peu rémunéré.

Il désire aussi féliciter Mme Marilyne Werro pour son élection au poste assesseur au Grand Conseil, aujourd'hui. L'assemblée la félicite également par des applaudissements.

Denis Grandjean souhaite à toutes et tous de belles fêtes.

★ ★ ★ ★ ★

Hervé Majeux relève qu'il manque le panneau de signalisation routière « passage piétons » dans la descente à la route de la Colline, lorsqu'on part depuis Progens vers La Verrerie, à la hauteur de l'accès la maison de M. et Mme Suchet. Marc est certain que sur la mise à l'enquête il y était prévu et confirme que le Conseil communal entreprendra les démarches pour poser ce panneau au plus vite, car c'est un panneau obligatoire. Il remercie M. Majeux pour cette bonne remarque.

★ ★ ★ ★ ★

Michel Vial communique que les tenanciers ont essayé d'organiser des manifestations. Il donne comme exemple les matchs aux cartes où il n'y avait personne du Crêt. Il estime que les locations sont trop élevées, car à notre époque il est devenu difficile de faire marcher un restaurant de campagne.

M. le Président confirme que la vie villageoise au niveau d'un café a changée. Les locations s'élève à 25'200 francs par année. La commune est devenue propriétaire de l'inventaire loué 700 francs par mois. Elle a de la peine à tourner avec ces locations, car il y a des entretiens ; exemple : la grosse cédule de congélation a cassé. On a acheté deux bahuts pour la remplacer. La commune a aussi laissé la possibilité aux tenanciers de sous-louer le logement. Les tenanciers le louent 1100 francs par mois. Il souligne que si les affaires ne fonctionnent pas bien, les locations sont forcément trop chères.

Michel Vial souligne que le gens arrive avec leurs boissons lors des lotos. Frédéric Deillon estime qu'un restaurateur est aussi un chef d'entreprise qui doit trouver des idées.

M. le président relève que la commune aimerait trouver la bonne solution. C'est la 9^{ème} fois qu'on loue le café depuis qu'il est au conseil.

Raphaël Grandjean estime que les cafés de village sont presque tous condamnés. A la campagne il n'y a plus personne, le monde se tient dans les agglomérations. Il pense qu'on doit revoir ce qu'on doit faire avec ce café. On pourrait par exemple y aménager une surface commerciale et une salle pour les sociétés locales, organiser différemment les lotos. Il signale aussi qu'il est devenu cher d'aller au café ou au restaurant.

M. le président relève qu'on est un village et qu'un café au milieu du village est important. Les commerces sont la vie d'un village et on doit se battre pour cela.

On ajoute qu'il faut vraiment avoir une bonne table pour se faire une clientèle.

M. le président pense qu'il y a des gens qui sont commerçants et attirent le monde. Il souligne que le conseil communal prend note de ces remarques et examinera s'il y a lieu de changer le système.

★ ★ ★ ★ ★

Marc Pauchard félicite notre député, Denis Grandjean, qui s'est battu pour défendre notre commune dans le cadre de la nouvelle loi scolaire, afin de fixer le nombre de 8 classes dans cercle scolaire au lieu de 10. Il le félicite aussi pour la vice-présidence du PDC fribourgeois. L'assemblée félicite Denis Grandjean par des applaudissements.

★ ★ ★ ★ ★

Notre caissière Marie-Anne Chollet désire s'exprimer. Elle a commencé sa 10^{ème} année de service auprès de notre administration communale et ce soir c'est le 10^{ème} budget communal présenté par le conseil communal à l'assemblée et auquel elle a collaboré. Elle tient à remercier le conseil communal et la commission financière, ainsi que les habitants de la commune pour la confiance témoignée et note que c'est avec un certain plaisir qu'elle se rend dans notre commune pour son activité professionnelle. Bien qu'habitante de la Gruyère depuis plus de trente ans, ses origines veveysannes ne ce sont pas effacées et elle aime bien entendre les faits et connaître les événements de ce district du sud du canton. Elle remercie une nouvelle fois tout le monde et souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et une heureuse année 2015.

★ ★ ★ ★ ★

Magalie Sonney apporte une précision concernant l'AES qui va ouvrir quatre semaines pendant les vacances et durant les périodes d'alternance, ainsi que proposer des plages disponibles toute la semaine pour rendre l'accueil attrayant.

Michel Currat trouve que le carrefour du Crêt, au bas des immeubles, devient de plus en plus dangereux. Raphaël Grandjean précise que la ligne de poteaux et la réalisation des aménagements empêchent la bonne visibilité.

M. le président informe que le Conseil communal a réagi par écrit auprès des propriétaires concernant les l'aménagement. Quant à la lignée de poteaux, il est vrai qu'avec des véhicules hauts, comme les tracteurs, ils bouchent la vue. Dans un premier temps, on pourrait demande de déplacer le panneau indicateur. On peut aussi convoquer le groupe E pour leur expliquer la situation. Il souligne que le Conseil communal prend bonne note de ce souci et qu'il y a lieu d'y réfléchir.

Raphaël Grandjean trouve que l'aménagement d'îlots est souvent une bonne solution.

★ ★ ★ ★ ★

M. Le Président remercie les personnes ici ce soir pour leur participation. Il remercie ses collègues du conseil communal, le personnel administratif, ainsi que les gens qui se dévouent au niveau des commissions.

Plus aucune autre question n'est soulevée, M. le Président souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée et de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h40.

Approuvé le :

La Secrétaire :

Le Syndic :